

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2016_8_2

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Remplacement temporaire d'un fonctionnaire

L' an deux mille seize , le jeudi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 10 Octobre 2016

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement temporaire de l'agent titulaire qui sera en congés annuels à partir du 15 juillet au 08 août 2016, en raison de 33 heures.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2016_6_4 du 07 juin dernier.

L'agent recruté assurera les fonctions suivantes : entretien des espaces verts le temps de l'indisponibilité de l'agent titulaire.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de recruter un agent contractuel temporairement;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 27/10/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot